

Mairie de Chaumes-en-Brie



ARRETE N° 04/2023
AUTORISANT UN TOURNAGE
ALLEE JEHAN MICHEL (VIADUC)
Les 12 et 13 janvier 2023

Le Maire de Chaumes-en-Brie,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'alinéa 6 de l'article 2213 du code général des collectivités territoriales autorisant le dépôt temporaire sur la voie publique,

Vu la demande en date du 04 janvier 2023 par laquelle les étudiants en 3^{ème} année de licence cinéma et audiovisuel à l'université Gustave Eiffel de Champs-sur-Marne, sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public pour la réalisation d'un court-métrage, Allée Jehan-Michel (Viaduc), le jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2023 de 07h30 à 18h00,

Considérant qu'il y a nécessité d'assurer la sécurité publique et pour l'intérêt général;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : - Les étudiants en 3^{ème} année de licence cinéma et audiovisuel à l'université Gustave Eiffel de Champs-sur-Marne sont autorisés à occuper le domaine public pour la réalisation d'un court-métrage, Allée Jehan-Michel (Viaduc), les 12 et 13 janvier 2023 de 07h30 à 18h00.

ARTICLE 2 : - Les étudiants sont responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 3 : - La gendarmerie est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 5 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de **DEUX MOIS** à partir de son affichage.

ARTICLE 6 : - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- Messieurs les Chefs de Corps des Sapeurs Pompiers de Chaumes-en-Brie et de Guignes-Rabutin
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques
- L'université Gustave Eiffel

Date de notification : 12/01/23
 Date d'affichage : 01/03/23
 Date de désaffichage : 09/05/23

Fait à Chaumes-en-Brie, le 10 janvier 2023
Pour le Maire et par délégation,

Pour le Maire et par délégation
 La Directrice des services
 Administratifs

Marion DUPUIS